

Membres en exercice	11
Présents	11
Représentés	0
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

COMMUNE DE MARVAL
Haute-Vienne
 Séance du Conseil Municipal du
 3 juillet 2026
 Délibération n° 55/2026
 Portant sur la désignation du représentant communal
 de la commune de MARVAL au sein de la
 Commission Local d'Évaluation des Charges
 Transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 3 juillet 2026 à 20h, selon convocation en date du 26 juin 2026, sous la présidence de Régis de SOLMS, Maire, Adrien COUSSY étant secrétaire de séance.

Présents : Fabienne AUDIBERT - Dominique BERTRAND – Adrien COUSSY – Régis de SOLMS – Jacques FAURIOT – Pierre FERLAND – Anne Louise LAURENT – Édith LÉGER - Marie LINET – Kévin NYLAND – Vicky PRÉCIGOUT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a fixé à 16 le nombre des membres de la CLECT Ouest Limousin avec un représentant par commune.

Vu l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts ;

Considérant que la désignation des membres incombe au Conseil Municipal sur la base des dispositions de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner un représentant communal au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Ouest Limousin.

M. Régis de SOLMS se déclare candidat pour cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. Régis de SOLMS en qualité de représentant communal au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Ouest Limousin.

Adrien COUSSY
 Secrétaire de séance



Fait à Marval, le 3 juillet 2026
 Régis de SOLMS,
 Maire

